

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **10 (1865)**

Heft 21

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 21. Lausanne, le 1^{er} Novembre 1865. X^e Année.

SOMMAIRE. — De la constitution des armées. *Mémoire présenté au Congrès international de Berne par M. le major Vandewelde, de Bruxelles.* —
Nouvelles et chronique.

DE LA CONSTITUTION DES ARMÉES. (1)

« Quels sont les systèmes d'organisation militaire en vigueur dans les différents Etats de l'Europe et quelle est la valeur relative de ces systèmes comparés au point de vue des principes de l'économie politique et des forces défensives des nations? » Telle est la question qui nous est soumise.

Cette question peut se décomposer en quatre points, savoir :

1° Quels sont les systèmes d'organisation militaire en vigueur en Europe;

2° Quelle est leur valeur relative au point de vue économique;

3° Quelle est leur valeur relative au point de vue de la force défensive contre une invasion étrangère;

4° Quelle est leur valeur relative au point de vue de la sécurité de l'Etat et de la stabilité de l'ordre social.

Pour ce qui est de différents systèmes d'organisation militaire, c'est leur côté social bien plus que leur côté militaire qu'il importe d'examiner; et même sur ce premier point, on peut se borner à des considérations générales sur le recrutement des armées modernes.

(1) Ce mémoire, de M. le major Vandewelde, officier d'ordonnance du roi des Belges, a été présenté au congrès dit international, tenu récemment à Berne, sur une question mise à l'ordre du jour dans la 5^e section l'année dernière à Bruxelles. Vivement attaqué par les orateurs de cette réunion, nos lecteurs apprécieront si le mémoire du major Vandewelde a été réellement réfuté. *Réd.*